



Canton: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**A déposer auprès de l'autorité  
compétente de votre canton**

---

**Demande de permis d'acquisition d'armes en vue d'acquérir une arme ou plusieurs armes et un élément essentiel d'arme ou plusieurs éléments essentiels d'armes (art. 8, al. 1 ss, LArm et art. 15, al. 1 ss, OArm)**

**Remarque** : pour savoir quelles armes sont considérées comme interdites depuis le **15 août 2019**, veuillez consulter le site Internet de fedpol (<https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/sicherheit/waffen.html>). Une autorisation exceptionnelle cantonale est nécessaire pour acquérir une arme interdite. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à l'office des armes de votre canton de domicile.

Nom : \_\_\_\_\_ Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro AVS: \_\_\_\_\_

Lieu d'origine : \_\_\_\_\_ Canton : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

NPA : \_\_\_\_\_ Canton : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Adresse(s) au cours des deux dernières années : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Une procédure pénale à votre encontre est-elle en cours ? Oui  Non

Si oui, pour quels motifs : \_\_\_\_\_

Motifs de l'acquisition (si le motif est autre que le tir sportif, la chasse ou la collection) :

\_\_\_\_\_

**Désignation du type d'arme ou du type d'élément essentiel d'arme et autres indications telles que fabricant, modèle et calibre (si connues) :**

	Type d'arme ou d'élément essentiel d'arme
1.	
2.	
3.	

### **Devoir d'annoncer les données personnelles :**

L'Office central des armes gère le fichier relatif à l'acquisition d'armes par des ressortissants étrangers non titulaires d'un permis d'établissement (DEWA: art. 32a, let. a, LArm) et le fichier relatif à l'acquisition d'armes par des personnes domiciliées dans un État Schengen (DEWS; art. 32a, let. b, LArm).

Les données DEWS sont transmises aux autorités compétentes des pays de domicile, conformément aux accords d'association de Schengen. Les données DEWA peuvent être transmises aux autorités du pays de domicile ou du pays d'origine ainsi qu'à d'autres autorités en Suisse et à l'étranger, pour l'exécution de leurs tâches légales. Le droit d'accès et de rectification est régi par la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données (LPD ; RS 235.1).

### **Devoir d'annoncer de l'aliénateur :**

Toute personne qui aliène une arme ou un élément essentiel d'arme doit, dans les 30 jours qui suivent la conclusion du contrat, faire parvenir une copie du permis d'acquisition d'armes de l'acquéreur à l'autorité compétente pour l'octroi des permis d'acquisition d'armes.

### **Dévolution successorale :**

Toute personne qui acquiert par dévolution successorale une arme ou un élément essentiel d'arme doit demander un permis d'acquisition d'armes dans les six mois, sauf si, pendant ce délai, elle aliène l'objet en question à une personne autorisée.

La demande de permis d'acquisition d'armes doit être accompagnée d'une liste indiquant, pour chaque objet, le type d'arme, le fabricant, le calibre, la désignation et le numéro de l'arme. La liste doit être signée par le représentant du disposant ou de la communauté héréditaire.

### **Pièces à joindre à la présente demande :**

- Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité; pour les étrangers ayant une autorisation de séjour en Suisse, une copie de ce titre de séjour;
- Les personnes domiciliées à l'étranger et les ressortissants étrangers domiciliés en Suisse sans permis d'établissement doivent fournir une attestation officielle de leur pays de domicile ou d'origine les habilitant à acquérir l'arme ou l'élément essentiel d'arme.

### **Je confirme avoir fourni des informations véridiques et :**

- ne pas être protégé/e par une curatelle de portée générale ou un mandat pour cause d'incapacité;
- ne pas souffrir d'une maladie telle qu'une dépendance aux stupéfiants, à l'alcool ou aux médicaments pouvant entraîner un risque élevé lors de la manipulation d'armes.

J'autorise les autorités compétentes à vérifier les informations fournies, notamment auprès de la police, des autorités pénales, des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, des autorités d'assistance et des autorités administratives.

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature :

**À remettre à l'office cantonal des armes compétent  
Adresses disponibles sur :**

<https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/sicherheit/waffen/waffenerwerb.html>